



Nom commercial: Marabu Pluster Pen 673 25 ml

Version: 7 / FR

Date de révision: 16.09.2020

Numéro de la matière: 18030009673

remplace la version: 6 / FR

Date d'impression 16.05.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu Pluster Pen 673 25 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Peinture

Utilisations identifiées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG
Asperger Strasse 4
71732 Tamm
Germany
No. de téléphone +49-7141/691-0
Service émetteur / Department product safety
téléphone
Adresse email de la PRSI@marabu.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient *** 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one, Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Composants dangereux ***

2,2'-Oxydiéthanol

No. CAS 111-46-6
No. EINECS 203-872-2
Numéro 01-2119457857-21
d'enregistrement

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: Marabu Pluster Pen 673 25 ml

Version: 7 / FR

Date de révision: 16.09.2020

Numéro de la matière: 18030009673

remplace la version: 6 / FR

Date d'impression 16.05.23

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
Acute Tox. 4			H302		

Isopentane

No. CAS	78-78-4				
No. EINECS	201-142-8				
Concentration	>=	1	<	2,5	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
Aquatic Chronic 2			H411		
STOT SE 3			H336		
Flam. Liq. 1			H224		
Asp. Tox. 1			H304		

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one

No. CAS	2682-20-4				
No. EINECS	220-239-6				
Concentration			<	0,0015	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
Acute Tox. 3			H301		
Acute Tox. 2			H330		
Skin Corr. 1B			H314		
Eye Dam. 1			H318		
Aquatic Acute 1			H400		
Skin Sens. 1A			H317		
Aquatic Chronic 1			H410		
Acute Tox. 3			H311		

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A	H317	>= 0,0015
Aquatic Acute 1	H400	M = 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau

Laver avec beaucoup de l'eau et du savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Après une exposition à de fortes doses de substances / en cas de troubles ou de douleurs, veuillez consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction



Nom commercial: Marabu Pluster Pen 673 25 ml

Version: 7 / FR

Date de révision: 16.09.2020

Numéro de la matière: 18030009673

remplace la version: 6 / FR

Date d'impression 16.05.23

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Sable, Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde de carbone (CO); une épaisse fumée noire**5.3. Conseils aux pompiers****Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Stocker à l'abri de la gelée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peinture

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Isopentane**

Liste	VLEP			
Valeur	3000	mg/m ³	1000	ppm(V)
Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84				

Isopentane

Liste	EU			
Valeur	3000	mg/m ³	1000	ppm(V)
Remarque: 2006/15/EG				



Nom commercial: Marabu Pluster Pen 673 25 ml

Version: 7 / FR

Date de révision: 16.09.2020

Numéro de la matière: 18030009673

remplace la version: 6 / FR

Date d'impression 16.05.23

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**2,2'-Oxydiéthanol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	60	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	43	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	12	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	21	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	44	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	12	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**2,2'-Oxydiéthanol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	10	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	1	mg/l



Nom commercial: Marabu Pluster Pen 673 25 ml

Version: 7 / FR

Date de révision: 16.09.2020

Numéro de la matière: 18030009673

remplace la version: 6 / FR

Date d'impression 16.05.23

Valeur type	PNEC		
Type	eau (rejet intermittent)		
Concentration	10	mg/l	
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	199,5	mg/l	
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	20,9	mg/kg	
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment marin		
Concentration	2,09	mg/kg	
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	1,53	mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	coloré
Odeur	inodore
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Valeur	env. 100 °C
Pression	1.013 hPa
Source	Données de la littérature
inflammabilité	
Non applicable	
Limite inférieure et supérieure d'explosion	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable
Température d'inflammabilité	
Remarque	non déterminé
valeur pH	
Valeur	7 à 9
température	20 °C
méthode	WTW PH 340
Viscosité	



Nom commercial: Marabu Pluster Pen 673 25 ml

Version: 7 / FR

Date de révision: 16.09.2020

Numéro de la matière: 18030009673

remplace la version: 6 / FR

Date d'impression 16.05.23

dynamique

Valeur 10000 à 20000 mPa.s
température 20 °C
méthode Brookfield

Pression de vapeur

Valeur env. 23 hPa
température 20 °C
méthode Valeur de littérature

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,04 g/cm³
température 20 °C
méthode DIN EN ISO 2811

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE > 2.000 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

2,2'-Oxydiéthanol



Nom commercial: Marabu Pluster Pen 673 25 ml

Version: 7 / FR

Date de révision: 16.09.2020

Numéro de la matière: 18030009673

remplace la version: 6 / FR

Date d'impression 16.05.23

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	> 1000	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--

11.2 Informations sur les autres dangers**Expériences issues de la pratique**

Si l'ensemble des mesures de sécurité et de protection recommandées sont respectées, l'expérience montre que des effets nocifs sur la santé ne sont pas à craindre.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans



Nom commercial: Marabu Pluster Pen 673 25 ml

Version: 7 / FR

Date de révision: 16.09.2020

Numéro de la matière: 18030009673

remplace la version: 6 / FR

Date d'impression 16.05.23

les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement mais contient des substances dangereuses pour l'environnement. (voir détails à la sect

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Éliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



Nom commercial: Marabu Pluster Pen 673 25 ml

Version: 7 / FR

Date de révision: 16.09.2020

Numéro de la matière: 18030009673

remplace la version: 6 / FR

Date d'impression 16.05.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Le danger secondaire		-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Les catégories de transport	0		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CE)	3,48	%	
COV (CE)		36,2	g/l

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.



Nom commercial: Marabu Pluster Pen 673 25 ml

Version: 7 / FR

Date de révision: 16.09.2020

Numéro de la matière: 18030009673

remplace la version: 6 / FR

Date d'impression 16.05.23

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Flam. Liq. 1	Liquide inflammable, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.